

## LECTURE ET PRÉSENCE DE L'APÔTRE A LA LITURGIE DE LA MESSE

**M**ALGRÉ les traces nombreuses, permanentes et vivantes que le Christ nous a laissées de son passage ici-bas : sacrements — eucharistie surtout — Esprit qu'il nous a envoyé (son Esprit), « Parole » qu'on a recueillie, présence mystique de lui-même dans l'indigent — « ce que vous ferez au plus petit, c'est à moi que vous le ferez » — il ne faut pas oublier que, physiquement, il est parti. Tel qu'il était sur terre au milieu de nous, avant son Ascension, il n'est plus. Cette absence prolongée du Christ est un des faits les plus importants du christianisme terrestre. Saint Luc nous raconte que deux hommes vêtus de blanc dirent aux disciples qui l'avaient vu disparaître : « Celui qui vous a été enlevé, ce même Jésus, viendra comme cela, de la même manière dont vous l'avez vu partir vers le ciel. » (Act., I, 11). Il reviendra, sans doute, et tout ce que nous faisons ici, sur son ordre, c'est jusqu'à ce qu'il revienne — *donec veniat* — que nous le faisons. Mais, malgré ses multiples présences invisibles, pour le moment, il n'est plus là.

Pour la durée de son absence, afin que son troupeau ne soit point abandonné, sans guide, mais jouisse, sous la motion de l'Esprit-Saint, d'une protection continuelle visible, le Christ, en plus de toutes les traces qu'il nous a laissées, a constitué ses apôtres comme ses remplaçants, ses vicaires.

La préface de la messe romaine des apôtres exprime très bien cette vérité : « Il est vraiment digne et juste, équitable et salutaire de te demander avec supplication, O Seigneur (c'est au Christ que le texte de cette préface s'adresse exceptionnellement), Pasteur éternel, que tu n'abandonnes pas ton troupeau, mais le gardes par tes bienheureux apôtres en une continuelle protection, en sorte qu'il soit gou-

verné par ces dirigeants-là que tu as décidé de mettre à sa tête comme pasteurs, en qualité de vicaires de ton œuvre<sup>1</sup>. » Les apôtres sont bien certainement donc les vicaires du Christ dans son œuvre rédemptrice, et ils assurent à l'Eglise une vigilance continue. Sans doute, les premiers apôtres sont morts eux aussi, mais ils ont laissé sur la terre des successeurs vivants que la tradition ancienne a été unanime à reconnaître, et qui ne sont nullement leurs « vicaires » à eux, mais en qui leur propre « vicariat » demeure : ce sont les évêques. Ceux-ci sont le prolongement de leurs personnes et ont pour fonction de maintenir intègres le dépôt et la puissance qu'ils en ont reçus, pour les faire fructifier à travers le monde, dans tous les milieux et dans tous les temps. Telle est bien la « succession apostolique », et nous savons qu'elle constitue un point très important de la doctrine de l'Eglise. Par elle, les apôtres comme tels demeurent, au moins toutes leurs fonctions transmissibles.

Mais à travers ces prolongements, les apôtres eux-mêmes, « les Douze » — et celui qui leur a été adjoint par une vocation spéciale, saint Paul, continuent à être vivants dans l'Eglise d'une manière toute particulière et absolument personnelle par leur « parole », fixée dans les écrits du Nouveau Testament, et que nous avons précieusement conservée. Chaque fois que les chrétiens se réunissent pour la synaxe eucharistique, qu'ils célèbrent — « jusqu'à ce que le Christ revienne » — autour de leurs pasteurs, constitués à cette fin par la succession de l'Ordination, la présence d'un apôtre est tout d'abord suscitée, au début de cette réunion, par la lecture de sa parole. Devant elle, tout doit alors s'effacer. Avant de réaliser le mystère eucharistique, avant de rendre présents sur l'autel, par le saint sacrifice, le corps et le sang du Sauveur, on rend d'abord présent l'apôtre qui nous en a transmis le pouvoir et avec qui nous le célébrons. Il est là, et il sera au milieu de nous, avec nous, pour l'eucharistie. L'union avec le Christ et son mystère n'en sera que mieux assurée, car c'est par les apôtres que nous avons été informés du grand message et ils

1. Cette préface originellement composée pour la fête des saints Pierre et Paul, s'est étendue ensuite aux autres apôtres et évangélistes.

restent jusqu'à la fin les intermédiaires entre le Christ et nous.

La lecture des Epîtres, qui sont les œuvres des apôtres, a été ainsi introduite dans toutes les liturgies eucharistiques. De plus, les péricopes évangéliques ne sont pas seulement la parole du Christ, elles sont aussi le récit que nous ont conservé de ses actes et de ses paroles les apôtres, témoins par excellence du Sauveur pour l'annonce de l'Évangile, la Bonne Nouvelle. Saint Pierre a attaché une si grande importance à cette qualité de témoin qu'il a dit, au moment de l'élection de Matthias, qui devait remplacer Judas : « Il faut que de ces hommes qui nous ont accompagnés depuis le temps que le Seigneur Jésus a vécu au milieu de nous, en commençant par le baptême de Jean jusqu'au jour où il nous fut enlevé, il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection » (Act., I, 21).

Les apôtres proclamaient dans leur prédication les mystères du Christ et surtout sa résurrection d'entre les morts; ils rapportaient aussi les épisodes de sa vie et sa doctrine en se référant à leurs souvenirs. Ils étaient les « témoins de ce qu'ils avaient vu et entendu ». Ce « témoignage » fut consigné dans les évangiles. Ceux-ci sont donc aussi des écrits apostoliques, ils sont parole des « apôtres ». Saint Irénée de Lyon, qui vivait au 2<sup>e</sup> siècle, dit des saints Évangiles : « Matthieu publia chez les Hébreux dans leur propre langue un évangile écrit, alors que Pierre et Paul annonçaient la bonne nouvelle à Rome et posaient les fondements de l'Église. Ensuite, après leur départ (de ce monde), Marc, disciple et interprète de Pierre, nous a transmis lui aussi par écrit ce qui avait été prêché par Pierre. Quant à Luc, le compagnon de Paul, il a mis dans un livre l'Évangile prêché par celui-ci. Enfin, Jean, le disciple du Seigneur, celui qui a même reposé sur sa poitrine, a publié aussi l'Évangile, tandis qu'il vivait à Ephèse, en Asie<sup>2</sup>. »

Le même saint Irénée nous a conservé un souvenir bien émouvant, dans une page célèbre que tous connaissent et qu'il n'est pas besoin de citer. Il avait vécu enfant dans

2. *Hist. Eccl.*, V, 8, 1.

la compagnie de Polycarpe, évêque de Smyrne, lequel avait dans son enfance, encore connu saint Jean vieillard et d'autres disciples. Et il nous rapporte comment Polycarpe rapportait les récits de Jean et des autres relatifs à la vie du Seigneur qu'ils avaient connu, « après avoir reçu tout cela des témoins oculaires de la vie du Verbe<sup>3</sup> ». Polycarpe faisait donc « revivre » ces personnages géants, prédestinés, auxquels le Christ avait confié son message. La transmission des témoignages apostoliques constituera toujours l'essentiel de la prédication chrétienne. Dans le plus ancien récit de la messe que nous a laissé saint Justin, « on lit, est-il dit, les mémoires des apôtres et les écrits des prophètes autant que le temps le permet<sup>4</sup> ».

La présence d'un apôtre à chaque messe, par la lecture d'une lettre de l'un ou de l'autre d'entre eux, a donc une importance très grande dans la catéchèse qui précède la célébration de l'eucharistie. Elle prépare celle-ci, en nous reportant à la présence apostolique au moment où, dans la réunion des chrétiens, les apôtres entretenaient les fidèles et rompaient le pain de la parole avant de rompre celui du grand mystère. Et ainsi s'élargit le sens des mots qui se disent au moment du récit de l'institution à propos du pain eucharistique « il le donna à ses disciples » ou, comme on le lit dans la liturgie byzantine, « à ses saints disciples et apôtres », auxquels le Christ avait enjoint de faire en sa mémoire pour les autres ce qu'il venait de faire pour eux.

Une objection va surgir immédiatement ici dans l'esprit du lecteur. Nous avons en effet, dans notre liturgie romaine, un certain nombre de messes qui ne comportent pas de lecture d'une lettre apostolique, et où celle-ci est remplacée par une péricope de l'Ancien Testament. C'est ce qui a fait écrire au P. Jungmann : « La première des deux lectures de la messe romaine est appelée épître bien qu'elle ne soit pas du tout exclusivement empruntée aux lettres des apôtres<sup>5</sup>. »

Un rapide examen nous montrera peut-être que les péripopes non apostoliques ne sont au fond, dans la liturgie romaine, que des exceptions qui confirment la règle.

3. *Lettre à Florinus*, dans EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, V, 20, 6.

4. *I<sup>re</sup> Apologie*, 67.

5. *Missarum Solemnia*, Paris, 1952, t. II, p. 185.

Sans doute les indications que nous donnons ci-après devraient-elles être complétées par une étude plus minutieuse que nous avons entrevue en écrivant ces lignes, et qui apporterait mainte précision éclairante. Force nous est dans le cadre de cet article, de nous en tenir à quelques suggestions<sup>6</sup>.

Notons tout d'abord que les liturgies anciennes comportaient trois leçons à la messe : l'une de l'Ancien Testament, une autre de l'Apôtre, une troisième des Evangiles; et il en est encore ainsi dans les liturgies latines non romaines et dans plusieurs liturgies orientales. Ces dernières, toutes, sans exception, ont toujours maintenu, à la liturgie eucharistique proprement dite, une lecture de l'apôtre, ou tout au moins d'une parole apostolique extraite des *Actes*.

Voici le tableau de ces lectures tel qu'il a été établi par le P. Raes dans son *Introductio ad Liturgiam orientalem*<sup>7</sup>, pour la dernière partie de la liturgie des catéchumènes :

RITE BYZANTIN	RITE ARMÉNIEN	RITE SYRIEN	RITE MARONITE
	Lectiones ex A.T.	Lectiones ex A.T. Lectio ex <i>Actibus</i>	
Lectio ex <i>Apost.</i> Lectio Evangelii	Lectio ex <i>Apost.</i> Lectio Evangelii	Lectio ex <i>Apost.</i> Lectio Evangelii	Lectio ex <i>Apost.</i> Lectio Evangelii

RITE CHALDÉEN	RITE MALABAR	RITE COPTE	RITE ÉTHIOPIEN
Lectiones ex A.T.		Lectio ex <i>Paulo</i> Lectio ex <i>Cathol.</i>	Lectio ex <i>Paulo</i> Lectio ex <i>Cathol.</i> Lectio ex <i>Actibus</i>
Lectio ex <i>Apost.</i> Lectio Evangelii	Lectio ex <i>Apost.</i> Lectio Evangelii	Lectio ex <i>Apost.</i> Lectio Evangelii	Lectio Evangelii

6. Je dois plusieurs de ces suggestions à mon confrère, dom Hilaire Marot.

7. Rome, 1947, pp. 76-77.

L'Epistolier s'appelle, dans le rite byzantin, « l'Apôtre » tout court, tant la lecture de l'Épître est identifiée avec la parole apostolique<sup>8</sup>. Et il est remarquable que dans le même rite, lors de l'ordination d'un lecteur dont la fonction est principalement de lire l'épître, l'évêque ordonnant, dit la rubrique, « ouvre sur la tête du lecteur le Livre de l'Apôtre<sup>9</sup> ».

Dans le rite syrien actuel, c'est au diacre qu'il incombe de lire l'Épître. La lecture de l'Évangile est toujours réservée au prêtre. Il y a donc ici une gradation dans la proclamation de l'Écriture. L'ordination du lecteur ne donne à celui-ci que la faculté de lire l'Ancien Testament. Au sous-diacre, on met en main le livre des Actes. Quant au diacre, après l'avoir revêtu de ses insignes, on lui remet le livre des Épîtres<sup>10</sup>, et on lui fait lire la première épître à Timothée. La même chose se fait dans le rite chaldéen<sup>11</sup>. Sans doute à l'origine n'en fut-il pas toujours ainsi<sup>12</sup>, mais il semble qu'il y ait dans le développement progressif de ce rite une insistance plus grande à honorer les textes des apôtres dans la liturgie de la messe, et à leur réserver la très digne fonction diaconale.

En Occident, livres apostoliques et lectures de l'Ancien Testament se sont aujourd'hui mélangés jusqu'à s'énoncer sous un même terme impropre : l'Épître. Chez les byzantins, les Actes et les Épîtres ont été confondus dans un même ensemble. Chez les Syriens, la lecture des lettres apostoliques est aujourd'hui strictement réservée au diacre, à qui il n'est même pas permis de lire l'Évangile. Le diacre est ainsi la réplique de cette qualité ministérielle de l'apôtre, qui annonce le Christ mais qui s'efface devant sa parole.

Dans les liturgies latines, le rite mozarabe et le rite am-

8. « La lecture des Épîtres lors de la liturgie quotidienne s'appelle « l'Apôtre », détail symptomatique, car c'est l'Apôtre, c'est le témoin qui est effectivement présent et qui parle » (Paul EVDOKIMOV, *Orthodoxie*, Neuchâtel, 1959, p. 9).

9. MERCENIER et PARIS, *La Prière des Églises de Rite byzantin*, Amay, 1937, t. I, p. 363.

10. ASSEMANI, *Codex liturgicus*, Paris, 1902, t. IX, p. 81.

11. *Ibid.*, t. XIII, p. 25.

12. Cf. P. JOUNEL, *Les ministres dans l'Assemblée chrétienne*, dans *La Maison-Dieu*, 60 (4<sup>e</sup> trim. 1959), pp. 54, 56, 60 et *passim*.

brosien ont conservé encore jusqu'aujourd'hui l'usage des trois lectures à la messe : l'une prophétique (ancien Testament), la seconde apostolique (Épître, Actes, Apocalypse), la troisième, évangélique. L'ancienne liturgie gallicane avait également cet usage, et il est certain que Rome, qui l'a abandonné assez tôt, hormis certains jours, l'avait aussi à chaque messe.

Mais tandis que les liturgies orientales qui l'ont perdu (rites byzantin, maronite, malabar, copte et éthiopien, cf. tableau ci-dessus) ont rigoureusement conservé la lecture de l'Apôtre, l'usage romain, nous l'avons vu, l'a omis ou laissé tomber un certain nombre de fois pour ne maintenir à la place de l'épître qu'une leçon de l'Ancien Testament.

Voici la liste des messes du missel romain actuel où la première des lectures, au lieu d'être de l'Apôtre, est de l'Ancien Testament. Limitons-nous pour le moment au temporel :

Mercredi des Quatre-Temps d'Avent.

Vendredi des Quatre-Temps d'Avent.

Épiphanie<sup>13</sup>.

Toutes les fêtes de Carême (sauf le samedi des Quatre-Temps).

Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte.

Mercredi des Quatre-Temps de septembre.

Vendredi des Quatre-Temps de septembre.

M. Chavasse a montré que l'Épiphanie comportait autrefois, outre l'actuelle lecture d'Isaïe 60, 1-6, celle de Tite, 3, 4-7<sup>14</sup>. Ne restent à expliquer que les fêtes des Quatre-Temps et du Carême.

Il est remarquable que, dans la liturgie byzantine, toutes les fêtes de carême, sauf le samedi, sont aliturgiques, et

13. Dans le Temporel actuel, il y aurait à noter la fête de saint Jean apôtre, qui a suivi l'usage indiqué ci-après pour les fêtes de saints, et l'Octave de l'Épiphanie (aujourd'hui baptême du Christ), dont la messe est plus tardive et dont nous n'avons pas à nous occuper.

14. A. CHAVASSE, *Le calendrier dominical romain au 6<sup>e</sup> siècle*, dans *Rech. Sc. rel.*, 1953, p. 98.

que ne se célèbrent durant ce temps que des liturgies de présanctifiés. Cette cérémonie étant insérée dans l'office, ne comporte point de lecture de l'Apôtre mais des péripécies de l'Ancien Testament et de l'Évangile. Conformément à cet usage, la *lectio continua* de l'Apôtre, dans la liturgie byzantine, ne commence qu'à Pâques avec les Actes, puis continue par les Épîtres de saint Paul et les autres suivant l'ordre même du Canon du Nouveau Testament, pour se terminer exactement à la semaine qui précède le carême. Durant le temps du grand carême en effet, il n'y a pas de lecture apostolique prévue, parce qu'on ne célèbre pas la messe. Les lectures qui viennent les samedis et les dimanches en ce temps-là sont hors série.

Or, il semble bien que l'usage romain primitif ait comporté quelque chose d'analogue. M. Chavasse a démontré que la *lectio continua*, qui a couru longtemps depuis la Pentecôte jusqu'au Carême dans l'Épistolier romain, et qui allait de l'*Épître aux Romains* à l'*Épître aux Hébreux* suivant l'ordre du canon, commençait antérieurement au dimanche après Pâques<sup>15</sup>, pour finir, dans le calendrier par lui recensé, au 7 février. Il y eut donc une tradition semblable à celle qui a cours encore aujourd'hui dans les livres byzantins, d'une *lectio continua* de l'Apôtre de Pâques au Carême. Cette tradition est demeurée vivante jusqu'avant saint Grégoire et n'a connu d'interversion que par la suite.

Les fêtes de Carême d'autre part étaient primitivement aliturgiques en Occident comme en Orient. On en connaît les listes d'après les réunions stationales et on sait comment celles-ci se sont multipliées progressivement au cours des temps. La lecture de l'Apôtre n'avait sa place, en somme, en dehors de certaines heures canonicales, où elle figurait également, qu'à la liturgie proprement eucharistique. Il faut dire la même chose des Quatre-Temps, à l'exception du samedi, qui était une vigile et se terminait le dimanche matin par la liturgie solennelle.

L'usage byzantin de célébrer aux fêtes de carême la liturgie des Présanctifiés et celui de faire à Rome la cérémonie eucharistique complète en ces jours-là, sont donc

15. *Ibid.*, p. 106.



venus se juxtaposer à la synaxe aliturgique d'institution antérieure, sans qu'on ait cru nécessaire, ni dans un cas ni dans l'autre, de transformer celle-ci en avant-messe de type classique. Il n'y a donc rien d'anormal à l'absence d'une lecture.

Il y aurait lieu de parler longuement des fêtes de saints qui dans notre missel actuel, ont tantôt une lecture de l'Ancien Testament avant l'Évangile, tantôt une lecture apostolique, sans qu'on puisse percevoir la raison de ce choix. L'étude en a été faite par M. Chavasse, aussi nous contenterons-nous de nous y référer. Il est bien clair qu'à partir d'une certaine époque à Rome, comme du reste à Byzance, l'usage primitif des deux lectures avant l'Évangile (Ancien Testament, puis Apôtre) avait disparu. Le *Comes* d'Alcuin qui représente, dans la forme la plus ancienne, la tradition romaine du premier quart du 7<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup> n'en possède déjà plus qu'une.

Mais comment expliquer l'indifférence que nous avons signalée à l'égard de la lecture apostolique? La liste du *Comes* de Wurtzbourg, antérieure à celle d'Alcuin, comporte encore les deux lectures mais avec une étrange anomalie : la leçon de l'Apôtre y précède celle de l'Ancien Testament et, pour le sanctoral, cette précession semble être constante<sup>17</sup>. D'après M. Chavasse, ce doublage sous une telle forme est le résultat fortuit de deux listes préexistantes de lectures<sup>18</sup> qui ont été reproduites encore à Rome à ce moment-là « parce que certains célébrants les utilisaient encore, la messe qu'ils célébraient se trouvant avoir conservé deux leçons avant l'Évangile<sup>19</sup> ». Selon qu'ensuite, le principe d'une lecture unique étant admis, on eut recours à ces listes devenues indépendantes, la répartition s'ensuivit d'une des anciennes péripécopes prises tantôt dans l'Ancien Testament, tantôt dans le Nouveau. Le critère de cette répartition nous échappe, mais il se pourrait qu'un examen minutieux des deux *Comes* arrive à l'établir. Cer-

16. A. CHAVASSE, *Le lectionnaire et l'Antiphonaire romains*, dans *Rev. bén.*, 1952, p. 54.

17. A. CHAVASSE, *art. cité*, dans *Rech. Sc. rel.*, 1953, p. 102.

18. *Ibid.*

19. A. CHAVASSE, *Le Sacramentaire gélasien*, Tournai, 1957, p. 195.

tes, à cette époque, la préoccupation de la lecture de l'Apôtre comme telle à la liturgie de la messe ne devait plus être très vivante, puisque son omission n'a jamais suscité de mesure en sens opposé. La lecture de l'Évangile, livre apostolique lui aussi, n'y pourvoyait-elle pas déjà d'une certaine manière ?

Peut-être y aurait-il lieu de souhaiter, en terminant ces quelques notes, que, à l'occasion des réformes liturgiques qui se préparent, on ait présente à l'esprit l'ancienne manière, conservée dans les liturgies non romaines, et qui, rendant plus vivante la présence de l'Apôtre à la messe, souligne si bien l'apostolicité de l'Église.

Dom O. ROUSSEAU